

## **Message au Conseil de ville**

### **Demande de crédit de CHF 350'000.-- HT pour la réalisation de l'extension de la centrale photovoltaïque sur la toiture de Willemin-Macodel SA**

#### **1. PREAMBULE**

La présente demande de crédit a pour but de réaliser une extension de la centrale photovoltaïque sur le toit de l'entreprise Willemin-Macodel SA. Suite à la réalisation de la première installation en 2020 avec le crédit octroyé par le Conseil de ville en 2019, la société Willemin-Macodel SA souhaite réaliser les extensions possibles en partenariat avec les SID.

Compte tenu de la puissance retenue de l'installation, soit 418 kWc, un financement par une demande de crédit spécifique est adressé au Conseil de ville. En effet, le crédit cadre de CHF 2'100'000.-- HT pour le développement des centrales photovoltaïques est limité à une puissance de 300 kWc comme le spécifiait le message accepté par le Conseil de ville le 14 décembre 2020 : « *A noter que toute centrale de plus de 300 kWc continuera de faire l'objet de demande de crédit spécifique au Conseil de Ville, comme par le passé.* ».

Les SID fourniront l'énergie directement à Willemin-Macodel SA en priorité selon le modèle habituel d'auto-consommation. Le solde sera réinjecté dans le réseau au profit de tiers au travers des produits 100% renouvelables TOPAZE et AMBRE.

Le capital de CHF 350'000.-- sera ouvert au processus de « prêts citoyens ». Ce modèle est en effet un succès avec environ 82% de participation par « prêts citoyens » pour les projets déjà réalisés depuis 2013. Le solde éventuel sera financé par voie d'emprunt bancaire. A noter que cette campagne restera réservée aux collectivités et institutions publiques locales, cantonales et partenaires (notamment La Charte), aux personnes physiques ou morales, locales et cantonales. Quant au taux de rétribution de 2.25% appliqué jusqu'à présent, il sera également proposé pour ce projet. Willemin-Macodel SA ayant émis le vœu d'être eux-mêmes investisseurs, la priorité leur sera accordée.

#### **2. DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Avec les nouvelles bases légales entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est possible de faire consommer la production de l'installation dans l'immeuble en première priorité avant de réinjecter le surplus dans le réseau. Vu les consommations du bâtiment il paraît très intéressant pour les SID de produire une partie de l'énergie sur le toit, la vendre sur la base des conditions de la législation fédérale en la matière, et d'approvisionner le solde sur les marchés. Cette extension permettra de produire environ 390'000 kWh. Cette façon de procéder permet de développer les énergies renouvelables sur le territoire de la ville conformément à la stratégie énergétique communale développée dans la conception directrice de l'énergie (CDE). De plus, cette énergie en surplus étant vendue au travers des produits TOPAZE et AMBRE aux clients des SID, la rentabilité de l'investissement est garantie sur la durée de vie des panneaux.

Les principes de construction et de financement de cette extension seront totalement identiques aux projets déjà réalisés. Les toitures seront mises à disposition sous forme de servitudes pour une durée de 40 ans selon le modèle habituel.

La réalisation des installations prévoit une mise en service en 2026.

#### **3. BESOIN EN RESSOURCES HUMAINES**

Ce projet n'a pas d'influence sur la dotation en ressources humaines des SID.

#### **4. PLAN CLIMAT : DEFIS ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRIS EN COMPTE DANS LE CREDIT**

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché doit être de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO<sub>2</sub> afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action principaux identifiés et les principaux objectifs fixés sont les suivants :

*Notice - Grille d'évaluation : les domaines et les objectifs principaux découlent des premières démarches du plan climat, l'évaluation permet de mesurer globalement la possibilité d'atteindre les objectifs, et les commentaires précisent les modalités de mise en œuvre dans le présent projet*

EVALUATION					
DOMAINES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	+	+/-	-	COMMENTAIRES
<b>Construction</b>	Réduire la consommation, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction.	X			Les équipements utilisés dans le cadre de cette demande de crédit feront l'objet d'un appel d'offres tenant compte de critères de durabilité.
<b>Energie</b>	Réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace.	X			Cette demande de crédit a pour but de produire et n'utiliser que des énergies renouvelables.
<b>Bien de consommation</b>	Prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation, en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique	X			L'appel d'offre tient compte de critères durables comme pour toutes les installations mises au concours selon les marchés publics

#### **5. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT**

Le montant des travaux est de CHF 350'000.-- HT. Il se compose comme suit :

Centrales photovoltaïques (y compris onduleurs,)	CHF 210'000.--	HT
Installations électriques pour le raccordement de la centrale	CHF 65'000.--	HT
Conception détaillée, coordination chantier	CHF 40'000.--	HT
Divers et imprévus	CHF 35'000.--	HT
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 350'000.--</b>	<b>HT</b>

Les coûts ci-dessus sont arrêtés à l'indice d'octobre 2025 et pourront être indexés en fonction de la date effective des travaux. Le calcul des charges de financement se présente comme suit :

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit HT			350'000.--
Intégration du crédit dans le plan financier	x		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	x		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		x	Fonds No
Solde du fonds au 31.12.2022			
Financement nécessaire par voie d'emprunt	x		350'000.--

Charge financière - montants en CHF	%		
Taux de l'amortissement comptable (10 % = 10 ans / 5 % = 20 ans / 4 % = 25 ans / 2 % = 50 ans)	4%		14'000.--
Durée de l'amortissement comptable	25 ans		
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 2.25 %			7'875.--
<b>Total de la charge financière annuelle</b>			<b>21'875.--</b>

Cette charge financière annuelle sur l'investissement de CHF 350'000.-- s'élève à CHF 21'875.--, tenant compte d'un amortissement sur la durée de vie des installations, soit 25 ans et un taux d'intérêt du prêt citoyen de 2.25% au maximum.

Les détails des projets peuvent être consultés sur rendez-vous préalable aux SID.

## **6. PREAVIS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL**

Ce crédit a été préavisé par les commissions communales comme suit :

La Commission de l'énergie et des eaux a émis un préavis favorable, lors de sa séance du 23 octobre 2025 ;  
La Commission des finances a émis un préavis favorable, lors de sa séance du 3 novembre 2025.

Le Conseil communal propose d'accepter la demande de crédit proposée.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 4 novembre 2025

## **ARRETE DU CONSEIL DE VILLE**

## Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
    - l'article 29 al. 1 let. r) et v) du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
    - le rapport du Conseil communal du 4 novembre 2025 ;
    - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux du 23 octobre 2025 ;
    - le préavis favorable de la Commission des finances du 3 novembre 2025 ;
  - sur proposition du Conseil communal ;

## arrête

1. Le crédit de CHF 350'000.- HT pour la réalisation de l'extension de la centrale photovoltaïque sur la toiture de Willemin-Macodel SA est accepté.
  2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président : La secrétaire :

Michel Rion

Lucie Üncücan-Daucourt

**Délai référendaire : 5 janvier 2026**  
Delémont, le 24 novembre 2025